



# Tour du Finistère à la Voile

## 25 juillet / 1 Août 2009

*Morlaix - L'Aber Benoît - Brest - L'Aber Ildut -  
Douarnenez - Lesconil - Port la Forêt*

---



**Le Télégramme**



**À L'AISE BREIZH!**

*Éditions Alain Bergain*



# *INSTRUCTIONS DE COURSE*

## SOMMAIRE

Article

N° de page

### *INSTRUCTIONS DE COURSE*

1 – Organisation.....	3
2 – Règles .....	4
3 – Inscription et Programme .....	4
4 - Modification du Programme et des Instructions de Course .....	5
5 - Signaux à Terre et en Mer .....	5
6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires .....	5
7 - Jauge et Contrôle.....	6
8 – Identification .....	6
9 - Equipage et Licence FFV .....	7
10 - Radio et Sécurité.....	7
11 - Procédure de Départ .....	8
12 - Rappels .....	8
13 - Parcours .....	9
14 - Réclamation .....	11
15 – Infraction à une règle hors chapitre 2 ou du RIPAM.....	12
16 – Classement.....	12
17 - Temps Limite .....	13
18 – Abandon .....	13
19 – Publicité .....	14
20 - Remplacement de Matériel Sinistré.....	14
21- Evacuation des détritrs .....	14
22- Responsabilité .....	14
ANNEXE « Prescriptions fédérales s’appliquant aux concurrents étrangers ».....	15

### *ANNEXES PARCOURS*

SAMEDI 25 JUILLET : MORLAIX / L’ABER BENOIT .....	16
DIMANCHE 26 JUILLET : L’ABER BENOIT / BREST .....	18
LUNDI 27 JUILLET : BREST / L’ABER ILDUT .....	20
MARDI 28 JUILLET : L’ABER ILDUT / DOUARNENEZ .....	22
MERCREDI 29 JUILLET : DOUARNENEZ / DOUARNENEZ .....	24
JEUDI 30 ET VENDREDI 31 JUILLET : DOUARNENEZ / LESCONIL.....	26
SAMEDI 1 AOUT : LESCONIL / PORT LA FORET.....	30

## ***1 – Organisation***

Le Tour du Finistère est organisé par Nautisme en Finistère, le Comité Départemental de Voile et les Clubs du Finistère, sous l'égide de la Fédération Française de Voile en collaboration avec les villes et les capitaineries des ports d'escale.

Le Tour du Finistère est parrainé par le Conseil Général du Finistère, les Villes de Morlaix, Saint Pabu, Brest, Lanildut, Douarnenez, Lesconil, La Forêt Fouesnant, les associations des villes-étape, les magasins Super U, le Crédit Agricole du Finistère, la Direction Départementale de la Santé de la Jeunesse et des Sports, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Brest, Morlaix et Quimper, le Télégramme, Cornouaille Nautique, Rolland Yachting, Bénéteau, les éditions Alain Bargain, A l'Aise Breizh, la voilerie Delta Voiles.

### ***1.1 Comité d'Honneur***

Dominique TRETOUT, *Présidente de Nautisme En Finistère*

Michel KERHOAS, *Président de la Ligue Bretagne de Voile*

Georges PRIOL *Président du Comité Départemental de Voile*

### ***1.2 Comité d'Organisation***

René BLANCHARD, *Président du Comité d'Organisation*

Jean COADOU, *Président du Comité de Course*

Gilles VAVASSEUR, *Président du Jury*

Yves Marie LE ROUX, *Jaugeur d'épreuve*

Christian MER, *Délégué HN*

Jean KERHOAS, *Délégué Général de Nautisme En Finistère*

Loïc PONCEAU, *Commissaire Général*

### ***1.3 Locaux affectés à la Course***

Sauf indication contraire dans les annexes, seront installés au sein de la caravane du Tour du Finistère :

- Le PC Course ou Centre de Course
- Le Secrétariat Course
- Le Tableau Officiel

La salle du *Jury* (examen des réclamations) sera située dans un bureau annexe dont la situation est, pour chaque étape, donnée en annexe.

### ***1.4 Mât de Pavillons***

Sauf indication contraire dans les annexes, le mât pavillon à terre sera installé au sein de la caravane du Tour du Finistère

## **2 – Règles**

### **2.1 La régata sera régie par :**

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- Les règlements Fédéraux
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en Annexe « Prescriptions » jointe.
- Le RIPAM

En cas de litige dans la traduction le texte français prévaudra

### **2.2 Navigation nocturne :**

Entre l'heure du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM (COLREG).

Pendant la durée de l'épreuve, il est convenu que l'heure légale de coucher est fixée à 21 H 45 et celle du lever du soleil à 7 H 00.

### **2.3 Instructions de Courses :**

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Morlaix sont officielles.

## **3 – Inscription et Programme**

### **3.1 Inscription**

Conformément à l'avis de course

### **3.2 Briefing**

Un briefing d'information générale des concurrents aura lieu le vendredi 24 juillet à 18h30, place Edmond Puyo, sur le port à Morlaix.

### **3.3 Programme des courses**

Samedi 25 juillet	Morlaix / L'Aber Benoît	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 8h30
Dimanche 26 juillet	L'Aber Benoît / Brest	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 10h00
Lundi 27 juillet	Brest / L'Aber Ildut	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 10h00
Mardi 28 juillet	L'Aber Ildut / Douarnenez	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 10h00
Mercredi 29 juillet	Douarnenez / Douarnenez	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 13h00
Jeudi 30 juillet	Douarnenez / Lesconil	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 16h30
Samedi 1 août	Lesconil / Port la Forêt	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement : 10h00

Le comité de course pourra, s'il le souhaite, faire courir une ou plusieurs courses supplémentaires.

Les horaires indiqués dans les présentes instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure locale (T.U. + 2).

En cas de course (étape) supprimée, le programme continuera d'être respecté par le Comité de Course pour les étapes suivantes, sauf information contraire affichée au Tableau Officiel.

## ***4 - Modification du Programme et des Instructions de Course***

Les avenants modifiant les instructions de course sont affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la course. Leur présence est signalée par l'envoi du pavillon "L" au mât de pavillon à terre.

Leur affichage tient lieu de notification officielle pour chaque concurrent. Il appartient aux concurrents de consulter le tableau officiel avant chaque course et cela jusqu'à 2 heures avant le départ prévu de la course.

Conformément à la règle 89.2 (c) des RCV, des modifications aux Instructions de Course pourront être données verbalement ou affichées sur un tableau à bord du bateau comité en mer. Les concurrents seront informés de cette procédure par l'envoi des pavillons « L sur I » appuyé d'un signal sonore et d'une communication VHF.

Toute modification au programme des courses du lendemain sera notifiée aux concurrents avant 19h00 ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

## ***5 - Signaux à Terre et en Mer***

En modification des signaux de course (page de couverture) des RCV 2009/2012.

### ***5.1 A terre***

"**APERCU**" : le départ est retardé, vous êtes invités à rester à quai, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu.

### ***5.2 En mer***

« **B** » arboré par le bateau Comité signifie qu'un parcours de type « Banane » tel que défini page 30 des présentes instructions de course va être mis en place.

« **D** » : arboré par le bateau Comité avant le départ d'une course signifie qu'il existe une bouée de dégagement. (voir para 13.2.3).

« **2<sup>ème</sup> Substitut** » : arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque signifie que ce bateau du comité effectue un pointage officiel. (voir para 13.1.5).

« **F** » : voir para 13.1.1 (modification du coefficient de la course par le Comité).

« **L** » : arboré par le bateau Comité à l'arrivée d'une course signifie que le départ d'une deuxième course sera donné.

« **L** sur « **Aperçu** » : arboré par le bateau Comité signifie « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ». (voir para 13.1.1).

« **Aperçu** » sur « **S** » : arboré par un bateau du comité de course signifie la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée pour la (les) classe(s) concernée(s). (voir para 13.1.5).

« **L sur I** » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la règle 89.2 (c) des RCV, des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau »

## ***6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires***

Le bateau Comité arbore un pavillon « Voile Bretagne ».

Les bateaux commissaires portent une flamme rouge

## **7 - Jauge et Contrôle**

Les bateaux bénéficiant d'une bonification due à la présence d'un moteur fixe devront pouvoir atteindre une vitesse minimale de 4 nœuds par beau temps (en marche au moteur seul). Les autres bateaux devront avoir à bord un moteur hors bord en état de marche.

Tous les bateaux seront tenus de quitter chaque port avec un minimum de 10 litres de combustible en réservoir.

Les coefficients de handicap actualisés affectés aux bateaux seront affichés à Morlaix au fur et à mesure de l'inscription définitive des bateaux.

Ces coefficients seront définitifs à 20 H. Les concurrents ne pourront contester leur propre coefficient après 21 H le vendredi 24 juillet (ou 1 H après l'affichage s'il intervient après cette heure).

Un bateau dont le handicap doit, sur une décision du jury, être changé après le départ de la première course, restera classé dans le groupe qui lui a été attribué à Morlaix lors de son inscription, même si ce nouveau coefficient de handicap le place dans un groupe différent.

Ses points seront recalculés et il sera reclassé pour toutes les régates courues et validées.

Toute infraction ou fausse déclaration concernant la jauge et l'armement pourra entraîner la disqualification pour les courses courues depuis le départ.

Des contrôles ponctuels de jauge et d'armement pourront être effectués entre les courses.

Aucun bateau ne devra être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Morlaix, sans l'accord préalable du Comité de Course.

A partir de la sortie de l'écluse du port de Morlaix le jour du départ de la 1ère étape et jusqu'après l'arrivée du dernier jour de l'épreuve, aucun embarquement ou débarquement d'équipement, de matériel ou d'armement ne sera autorisé sans l'accord préalable du Comité de Course

## **8 – Identification**

Les bateaux doivent montrer, quand ils sont en course, la flamme de leur série (frappée dans le pataras) définie comme suit :

Série « Trophée Conseil Général » :	Flamme Violette
Série « Trophée Super U » :	Flamme Blanche marquée « Super U »
Série « Trophée Le Télégramme » :	Flamme Verte
Série « Trophée Crédit Agricole » :	Flamme Jaune

Il est demandé aux concurrents de vérifier que la couleur de la flamme remise à la chaîne d'inscription correspond bien à leur groupe de classement tel qu'il est déterminé par l'article 16 des présentes instructions de course.

Le numéro de voile doit correspondre à celui déclaré sur la fiche d'inscription.

De plus, chaque bateau devra obligatoirement mettre à poste, sur la moitié arrière du bateau et des deux côtés, les deux cagnards attribués par l'organisation.

L'ensemble du cagnard (N° et marque publicitaire) devra être visible. Cet espace est obligatoirement réservé à l'organisation du Tour du Finistère, le non respect de cette règle pouvant entraîner une pénalité.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité, les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (numéro dégagé et visible, éclairage du numéro de cagnard, confirmation par VHF ou à la voix, ....).

## ***9 - Equipage et Licence FFV***

### ***9.1 Liste d'équipage***

Le propriétaire ou son représentant devra déposer au Centre de Course à Morlaix, avant 18 H 30 le vendredi 24 juillet, la liste d'équipage mentionnant les personnes embarquées sur chacune des étapes du Tour du Finistère.

A cette liste devront être jointes les licences FFV 2009 avec visa médical de toutes les personnes embarquées ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

En cas de modification imprévue de l'équipage lors de l'une des étapes, la nouvelle liste d'équipage rédigée sur papier libre, devra être déposée au secrétariat de course, accompagnée des licences avec visa médical, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs. Ceci avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de l'étape où l'équipage est modifié.

### ***9.2 Nombre de personnes embarquées***

Chaque bateau devra au minimum compter au moins trois personnes à bord durant chaque étape.

Le nombre de personnes embarquées ne devra pas excéder le nombre de places marquées sur le radeau de survie.

## ***10 - Radio et Sécurité***

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le "72".

Aucune information officielle ne sera donnée par VHF.

Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 72.

En cas d'accident (May Day, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16) et si votre VHF est défectueuse, vous pouvez appeler l'organisation du Tour du Finistère ou les CROSS aux numéros de téléphone suivants :

Comité de Course : 06 77 91 83 69

PC Course à terre : 06 65 07 26 01

Cross Corsen : 02 98 89 31 31

Cross Etel : 02 97 55 35 35

(attention ces n° ne sont à utiliser qu'en cas d'accident ou d'urgence).

Les organisateurs du Tour de Finistère recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous recommandons de vous équiper de flashlights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu à retournement de la bouée fer à cheval et la charge de vos batteries.

## ***11 - Procédure de Départ***

### ***11.1 Signaux de départ***

L'ordre des départs pour les séries est laissé à la discrétion du Comité de Course. Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est :

Série « Trophée Conseil Général » :	Flamme Violette
Série « Trophée Super U » :	Flamme Blanche marquée « Super U »
Série « Trophée Le Télégramme » :	Flamme Verte
Série « Trophée Crédit Agricole » :	Flamme Jaune

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 :

<b><i>Temps</i></b>	<b><i>Signaux</i></b>	<b><i>Signification</i></b>
<b>8'</b>	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
<b>4'</b>	Envoi du Pavillon P ou I, ou Z, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
<b>1'</b>	Affalé du P, ou I, ou Z, ou Z+ I, ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
<b>0</b>	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

### ***11.2 Procédure de départ après l'envoi du pavillon "APERCU"***

Lorsqu'une procédure de départ est interrompue par l'envoi du signal "APERCU" dans les 5 minutes avant le départ, les signaux d' "AVERTISSEMENT" et "PRÉPARATOIRE" pourront être envoyés en même temps pour une nouvelle procédure une minute après l'affalé de l' "APERCU".

### ***11.3 Heure limite de départ***

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ huit minutes après le signal de départ de sa série, sera considéré comme non partant (D.N.S.).

### ***11.4 Cap de la première marque de parcours***

Le cap compas approximatif de la première marque ou bouée de dégagement sera si possible affiché sur le Bateau Comité.

## ***12 - Rappels***

### ***12.1 Rappels***

La règle 29.2 des RCV est modifiée comme suit : « après un rappel général, le comité de course pourra envoyer le signal préparatoire une minute après l'affalé du 1er substitut ».

### ***12.3 Annonce par VHF des départs anticipés***

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros de voile ou de cagnard des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

## **13 - Parcours**

### **13.1 Dispositions communes**

#### **13.1.1 Zone de départ**

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, les pavillons « L » sur « Aperçu » sont envoyés sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé. Si cette mesure est appliquée, le coefficient de la course peut être multiplié par 0,5 et dans ce cas le pavillon « F » sera arboré par le Bateau Comité avant le signal d'avertissement.

#### **13.1.2 Ligne de départ**

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique orange fluo, marque à laisser à bâbord, et le mât portant le pavillon Orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

Un Bateau Commissaire pourra se tenir dans le prolongement de la ligne de départ ; dans ce cas, la marque de départ est l'ensemble constitué par la bouée, le Bateau Commissaire, et la zone qui les sépare. Durant la dernière minute précédant le départ, tout concurrent passant entre la bouée et le Bateau Commissaire sera pénalisé.

#### **13.1.3 Modification de parcours**

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C » et le « Pavillon de Série » des séries concernées.
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le relèvement compas (banane) ou le N° ou le nom de la marque suivante à contourner (côtier).

Le changement est indiqué avant que le voilier de tête ait commencé cette nouvelle section de parcours. Si le Bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le Bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

#### **13.1.4 Réduction de parcours**

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV).

Le Bateau du Comité arbore, en plus du pavillon « Bleu » et du « S » et le « pavillon de Série » des séries concernées. La ligne est alors définie conformément à la RCV 32.2.

### **13.1.5 Pointage officiel à une marque**

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, valider une course par pointage officiel à l'une des marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Les concurrents devront passer à proximité de ces marques et en surveiller attentivement les abords.

Dans ce cas, si un bateau du comité de course arborant le 2<sup>ème</sup> substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, l'ensemble marque et Bateau Comité constituant une porte, il effectue un pointage officiel des concurrents. Le Bateau Comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

En conséquence :

- 1 : Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mât de référence du Bateau Comité (ceci modifie RCV 28).
- 2 : Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arborera les pavillons « Aperçu sur S » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

« La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant depuis le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Le Comité de Course pourra confirmer ces indications par V.H.F.

### **13.1.6 Ligne d'arrivée**

Lorsqu'elle n'est pas définie autrement en annexe, la ligne d'arrivée est matérialisée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune et le mât portant le pavillon Orange sur le Bateau du Comité de Course arborant le pavillon « BLEU ». En cas d'arrivée après l'heure légale du coucher du soleil, le Bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés.

### **13.1.7 Bouées**

Lorsqu'elles ne sont pas définies en annexes, les bouées gonflables utilisées sont de forme cylindrique et de couleur orange fluo.

Les bouées utilisées pour les lignes d'arrivées (art.13.1.6) sont de forme cylindrique et de couleur jaune.

Les bouées de changement de parcours utilisées pendant les parcours « Banane » sont de forme cylindrique et de couleur jaune.

## **13.2 Parcours Côtier**

### **13.2.1 Définition des parcours**

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe parcours.

Les positions géographiques, ainsi que les cap et distances figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation.

L'ensemble des marques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont, sauf précisions données dans ces tableaux, des marques à contourner.

### ***13.2.2 Identification du parcours***

Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexe pour l'étape, le N° du parcours est affiché sur le Bateau Comité de course avant le signal d'avertissement de la série concernée.

### ***13.2.3 Bouée de dégagement***

Une bouée de dégagement peut être mouillée au vent de la ligne de départ, à 1 mille environ, sauf indication contraire dans les annexes.

Cette bouée de dégagement sera une bouée gonflable cylindrique de couleur orange fluo

Dans ce cas, le Bateau Comité arbore le pavillon « D » envoyé avant le signal d'avertissement et la bouée de dégagement est à contourner en la laissant :

- à tribord si le Bateau Comité montre un pavillon « VERT » en même temps que le « D »
- à bâbord s'il n'y a que le pavillon « D ».

En l'absence de bouée de dégagement la première marque du parcours prescrit est à virer conformément à la définition de ce parcours.

### ***13.2.4 Marques de parcours***

L'attention des concurrents est attiré sur la nécessité de s'assurer, en passant à proximité des marques marquées de \*\*\* dans les tableaux de parcours, comme pouvant servir à modifier, réduire le parcours ou effectuer un pointage officiel, que l'une de ces procédures n'est pas mise en place.

### ***13.3 Parcours Banane***

La définition de ce parcours banane est donnée en annexe parcours.

Ce type de parcours lorsqu'il est mis en place est annoncé par l'envoi du pavillon B sur le Bateau Comité.

## ***14 - Réclamation***

### ***14.1 Temps limite pour déposer une réclamation***

Les réclamations sont rédigées sur des imprimés disponibles au Centre de Course et déposées après la course, dans un délai de 1H30 après l'arrivée du bateau protestant. Toutefois, un bateau finissant après 20H00 aura jusqu'au lendemain 10H00 pour déposer sa réclamation. Ce délai peut exceptionnellement être prolongé par le Jury.

### ***14.2 Réclamation du Comité de Course ou du Jury***

Le délai limite de dépôt des réclamations prévu en 14.1 pourra être prolongé en fonction des circonstances sur décision du Jury. L'intention de réclamer du Comité de Course ou du Jury contre un concurrent sera affiché conformément à la règle 61.1.(b) des RCV

### ***14.3 Affichage des Réclamations***

Le Jury affichera au Tableau Officiel, au fur et à mesure de l'enregistrement des réclamations :

- a) les numéros des voiliers qui réclament ainsi que ceux qui sont concernés par réclamation.
- b) les numéros des voiliers signalés par le Comité de Course ou le Jury, comme ayant commis une infraction.
- c) les heures de convocation au Jury.

### ***14.4 Demande de réouverture d'instruction le dernier jour***

Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
- b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

### ***14.5 Demande de réparation le dernier jour***

Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

## ***15 – Infraction à une règle hors chapitre 2 ou du RIPAM***

### ***15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :***

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV -

### ***15.2 Infraction à une règle hors chapitre 2 des R.C.V ou autre qu'une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :***

Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

Les pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits de la série.

En modification de RCV 44, les pénalités en pourcentage appliquées par Jury seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

## ***16 – Classement***

Le temps réel de chaque concurrent est relevé à l'arrivée et le classement de chaque étape se fait au temps compensé par l'intermédiaire du coefficient de handicap figurant sur la carte d'identité voile propre à chacun des bateaux.

Le classement en temps compensé sera effectué en heures, minutes, secondes et 1/100 de seconde.

L'attribution des points pour chaque course se fait selon le système de classement a minima (annexe A4) et application du coefficient multiplicateur affecté aux parcours. (voir annexe parcours et articles 13.1.1 des présentes instructions de course)

Les voiliers classés DNC, DNS, OCS, BFD, RAF, DSQ, DNE à une course recevront les points correspondant au nombre de voiliers inscrits dans la série + 1 point.

En modification de l'annexe A4.2, les voiliers classés DNF à une course recevront les points du dernier bateau classé dans la série dans cette course + 3 points, sans jamais avoir plus de points que le nombre d'inscrits + 1.

L'ensemble des courses sera pris en compte pour le classement général.

Le départage des ex-æquo, pour le classement général, se fera selon l'annexe A 8 des R.C.V.

### **Classements établis :**

#### **4 classements distincts seront établis.**

La répartition des 4 groupes de classement (Trophée Conseil Général, Trophée Super U, Trophée Le Télégramme, Trophée Crédit Agricole) sera établie pour équilibrer au mieux le nombre de concurrents et les écarts de rating des bateaux dans chacun de ces 4 groupes.

Ces groupes de classements seront affichés le vendredi 24 juillet à Morlaix.

**Club** : A l'issue du classement général de chaque catégorie de course, un nombre de points correspondant à sa place est attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

En cas d'égalité, le classement sera fait sur les 4 meilleures places réalisé par les clubs à égalité, puis sur les 5 meilleures places et ainsi de suite jusqu'au départage des ex-æquo.

Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne.

L'appartenance à un club est celle mentionnée sur le bulletin d'inscription ou, si cette mention n'existe pas, déterminée par la licence du skipper.

L'appartenance à un club ne pourra pas être modifiée en cours d'épreuve

**Trophée Tour du Finistère** : Le Trophée Tour du Finistère sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve. Ce nombre de points sera pondéré par un coefficient K ( $K = P / I$ )

P = total des points obtenus par le bateau à l'issue du Tour.

I = nombre d'inscrits dans le groupe du bateau

**Monotype et bateaux de la même série** :

Quand ils réunissent une flotte d'au minimum 8 unités, les monotypes ou les bateaux de la même série conformes à leurs règles de classe ou ceux possédant le même groupe net HN France, feront pour le classement général, l'objet d'un classement spécifique. Ce classement sera extrait du classement général de leur groupe de classement

## ***17 - Temps Limite***

Pour l'ensemble des courses, sauf pour les parcours « Banane » et la course de nuit, les bateaux arrivés au-delà de l'heure du coucher du soleil sont classés DNF.

Pour les parcours de type « Banane », les bateaux arrivés au delà de 45 minutes après l'arrivée du 1<sup>er</sup> de chaque série seront classés DNF.

Pour la course de nuit, les bateaux arrivés après 16 H le lendemain du départ sont classés DNF.

## ***18 – Abandon***

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course par VHF 72 ou le PC Course à terre (tél. 06 65 07 26 01). Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du Jury, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

## ***19 – Publicité***

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2009" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course.

Les concurrents devront porter les publicités suivantes :

- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards qui leur seront remis à l'inscription. Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.
- Dans les ports d'escale, dans la partie supérieure de l'étai, les concurrents devront arborer les pavillons des partenaires du Tour du Finistère à la Voile. Ces pavillons seront remis à Morlaix lors de la confirmation des inscriptions.

Une infraction à cette règle pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification sur le classement général.

De plus, les voiliers arborant de la publicité disposent au sein de la caravane concurrents des possibilités suivantes :

- 1 véhicule (type voiture ou mini bus) et une caravane siglés
- 1 banderole (longueur maxi 4 m)
- 2 pavillons (dimension approximative 2 m x 1 unitaire)

Ces supports publicitaires ne pourront en aucun cas être présents au sein de la caravane Organisation.

Les concurrents qui souhaiteraient mener une opération de promotion plus importante pendant le Tour du Finistère devront en faire la demande au Comité d'Organisation

## ***20 - Remplacement de Matériel Sinistré***

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

## ***21- Evacuation des détrit***

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détrit

## ***22- Responsabilité***

Les concurrents participent à la rég

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la rég

## ***ANNEXE « Prescriptions fédérales s'appliquant aux concurrents étrangers »***

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



**Abandons :** par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon).

**Proclamation des résultats de l'étape :** à 19 h 30 sur le port

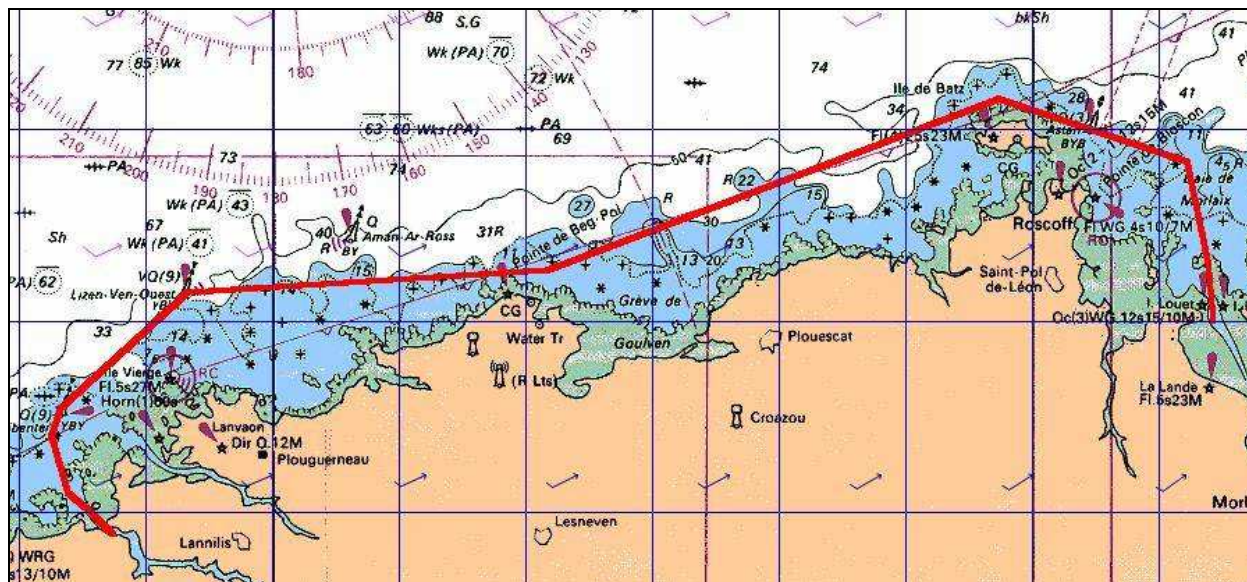
**Renseignements divers à l'Aber Benoît :**

Repas des équipages : sur le port.

Fin des navettes retour a bord à 1H

Vente de pain : le matin sur l'eau.

## Parcours



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instruction de course ou de document de navigation.

## ***DIMANCHE 26 JUILLET : L'ABER BENOIT / BREST***

**Situation du Centre de Course à L'Aber Benoît : Caravane Tour du Finistère**

**Situation du local du Jury à l'Aber Benoît : Caravane Tour du Finistère**

**Heure du 1er signal d'avertissement : 10 h 00**

**Zone de Départ : Secteur de la balise « Basse du Chenal »**

**Parcours 1 (Longueur approximative 37 milles)**

N°	NOM	Coté Requis	Position	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.	
	DEPART		Secteur de la bouée Basse du Chenal			
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				280 °	1.5 M
1	BOUEE LE RELEC	BABORD	48°36.0 N / 004°40.8 O	1.5 M	282 °	3.6 M
2	BOUEE GRANDE BASSE DE PORTSALL	BABORD	48°36.7 N / 004°46.0 O	5.1 M	196 °	5.5 M
3	PHARE DU FOUR	BABORD	48°31.4 N / 004°48.3 O	10.6 M	193 °	5.1 M
4	BOUEE LA VABELLE	BABORD	48°26.5 N / 004°49.9 O	15.7 M	162 °	7.5 M
5	TOURELLE DES VIEUX MOINES ***	BABORD	48°19.4 N / 004°46.5 O	23.2 M	101 °	5.3 M
6	BOUEE SWANSEA VALE ***	BABORD	48°18.2 N / 004°38.8 O	28.4 M	61 °	7.7 M
7	BOUEE KERVINIOU *	BABORD	48°19.8 N / 004°35.1 O	31.1 M		
8	TOURELLE MENGAN *	BABORD	48°20.4 N / 004°34.5 O			
9	BOUEE RADE 2 ***	BABORD	48°22.1 N / 004°28.6 O		292 °	0.4 M
10	PASSE DU SUD		48°22.2 N / 004°29.1 O	36.4 M	349 °	0.3 M
11	ARRIVEE		Rade Abri à 0.4 Mille dans le N du feu tribord de la passe sud	36.8 M		

**Parcours 2 (Longueur approximative 35 milles)**

N°	NOM	Coté Requis	Position	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.	
	DEPART		Secteur de la bouée Basse du Chenal			
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				280 °	1.5 M
1	BOUEE LE RELEC	BABORD	48°36.0 N / 004°40.8 O	1.5 M	282 °	3.6 M
2	BOUEE BASSE PAUPIAN	BABORD	48°35.4 N / 004°46.2 O	5.1 M	200 °	4.2 M
3	PHARE DU FOUR	BABORD	48°31.4 N / 004°48.3 O	9.3 M	193 °	5.1 M
4	BOUEE LA VABELLE	BABORD	48°26.5 N / 004°49.9 O	14.4 M	162 °	7.5 M
5	TOURELLE DES VIEUX MOINES ***	BABORD	48°19.4 N / 004°46.5 O	21.8 M	101 °	5.3 M
6	BOUEE SWANSEA VALE ***	BABORD	48°18.2 N / 004°38.8 O	27.1 M	61 °	7.7 M
7	BOUEE KERVINIOU *	BABORD	48°19.8 N / 004°35.1 O	29.9 M		
8	TOURELLE MENGAN *	BABORD	48°20.4 N / 004°34.5 O	30.6 M		
9	BOUEE RADE 2 ***	BABORD	48°22.1 N / 004°28.6 O	34.8 M	292 °	0.4 M
10	PASSE DU SUD		48°22.2 N / 004°29.1 O	35.2 M	349 °	0.3 M
11	ARRIVEE		Rade Abri à 0.4 Mille dans le N du feu tribord de la passe sud	35.5 M		

- Les marques suivi de \* sont des marques à "laisser", les autres marques sont des marques à contourner

- Les marques suivi de \*\*\* sont des marques où pourra être effectué une "réduction de parcours" ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

**Ligne d'arrivée du parcours complet - situation et définition :** Entre le côté parcours d'une bouée gonflable et le bateau du comité mouillé dans la Rade Abri à 0.4Mille dans le Nord du feu tribord de la passe sud

**Coefficient de la course pour le classement : 1**

**Situation du Centre de Course à Brest :** Caravane Tour du Finistère près de la Capitainerie de la marina du Château





### Renseignements divers à l'Aber Ildut:

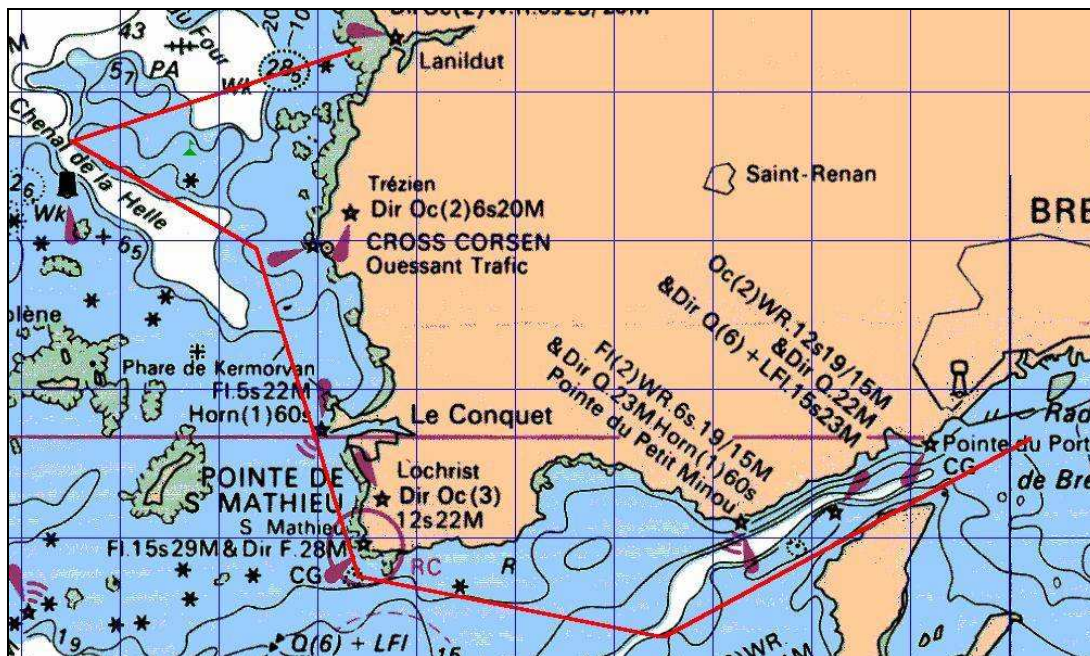
Repas des équipages : sur le port.

Fin des navettes retour à bord à 1H

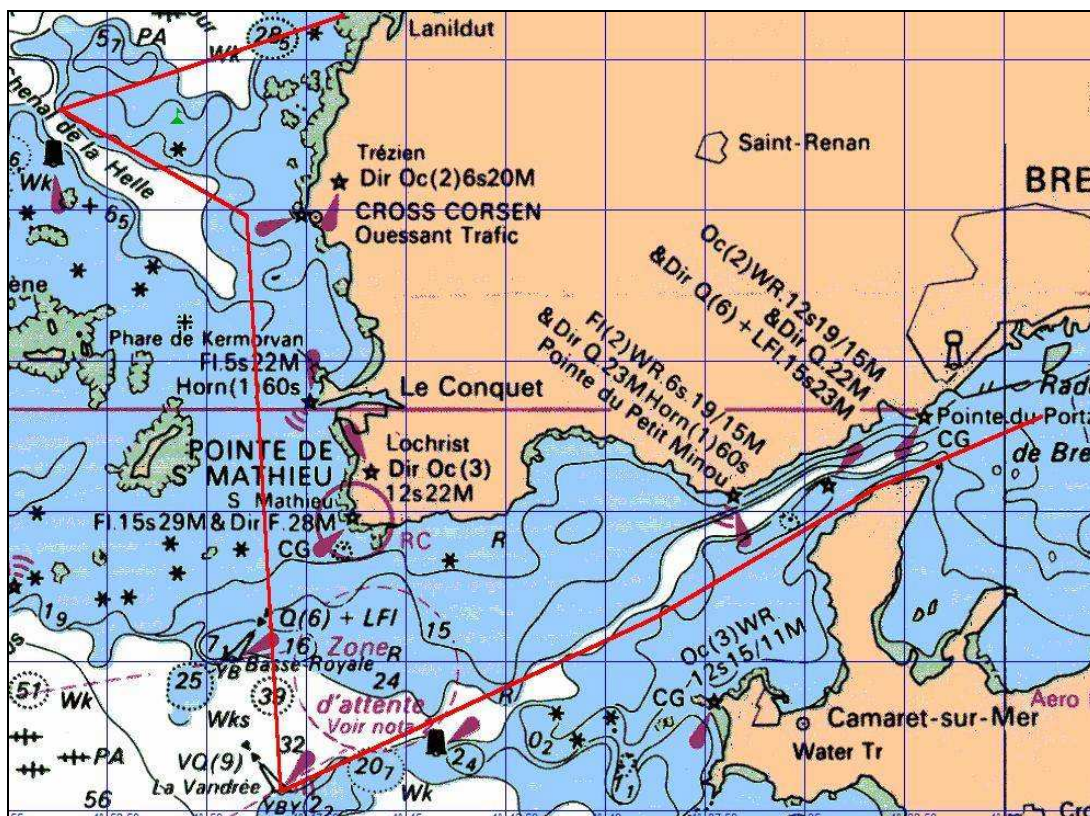
Vente de pain : le matin sur l'eau.

Sanitaire : sur le port

### Parcours 1



### Parcours 2



Attention : ces cartes ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent servir d'instruction de course ou de document de navigation.

## MARDI 28 JUILLET : L'ABER ILDUT / DOUARNENEZ

**Situation du Centre de Course à Lanildut :** Caravane Tour du Finistère sur le port

**Situation du local du Jury à Lanildut :** Caravane Tour du Finistère

**Heure du 1er signal d'avertissement :** 10 H 00

**Zone de Départ :** Ouest immédiat de la balise « Le Lieu »

**Parcours** (longueur approximative 35 milles)

N°	NOM	Coté Requis	Position	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.	
	DEPART		Sud ouest du chenal de L'Aber Ildut			
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				225 °	2.1 M
1	BOUEE LA VALBELLE	BABORD	48°26.4 N / 004°49.9 O	2.3 M	162 °	5.6 M
2	TOURELLE DES VIEUX MOINES	BABORD	48°19.3 N / 004°46.5 O	9.7 M	117 °	6.4 M
3	ROCHE LE POHEN ***	TRIBORD	48°16.5 N / 004°38.2 O	15.9 M	174 °	1.7 M
4	TAS DE POIS OUEST	BABORD	48°14.8 N / 004°38.0 O	17.6 M	167 °	6.8 M
5	BOUEE BASSE VIEILLE ***	BABORD	48°08.2 N 004°35.6 O	24.4 M	99 °	8.6 M
6	POINTE DE LEYDE	TRIBORD	48°06.7 N / 004°21.6 O	33.9 M	114 °	0.9 M
7	ARRIVEE		Nord ouest immédiat de l'Ile Tristan			

- Les marques suivi de \* sont des marques à "laisser", les autres marques sont des marques à contourner

- Les marques suivi de \*\*\* sont des marques où pourra être effectué une "réduction de parcours " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

**Ligne d'arrivée du parcours complet - situation et définition :** Entre le côté parcours d'une bouée gonflable et le bateau du comité positionné à environ 0,25 milles dans le NW du phare de l'Ile Tristan.

**Situation du Centre de Course Arrivée :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Tréboul.

**Situation du local du Jury à l'arrivée :** Maison du Nautisme à Tréboul.

**Emplacement des bateaux après l'étape :** ponton visiteurs à l'entrée du port de Tréboul.

Bateaux des classes Télégramme et Crédit Agricole : coté Est de ce ponton (coté chenal)

Bateaux des classes Super U, CCI du Finistère et Conseil Général : coté Ouest de ce ponton (coté enrochements)

**Coefficient de la course pour le classement :** 1

**Marées** Coefficient : 70 / 63

PM 10:35 Hr : 06,42 m (Lanildut)

BM 16:26 Hr : 01,80 m

PM 22:25 Hr : 05,42 m (Douarnenez)

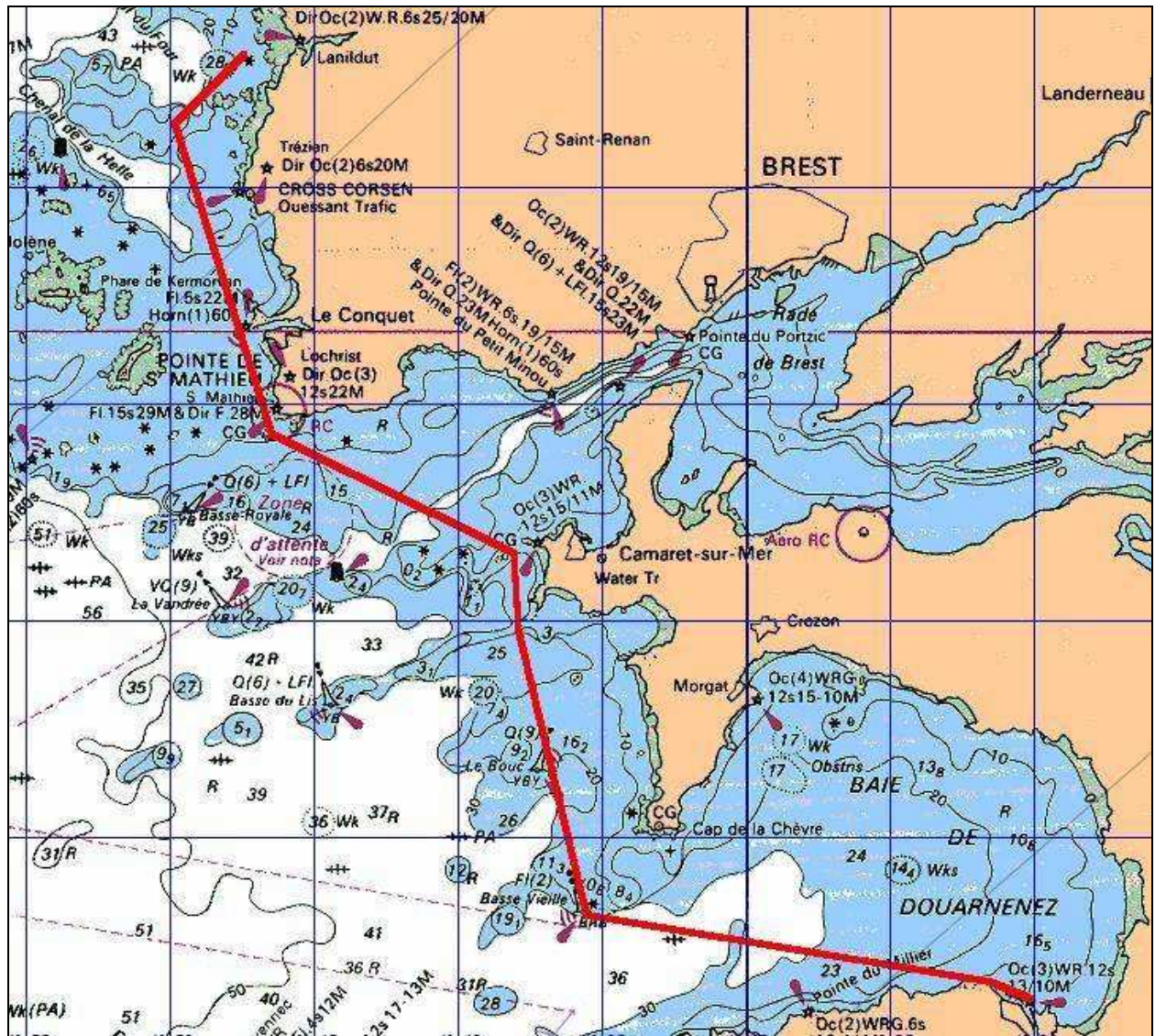
**Abandons :** par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon)

**Proclamation des résultats de l'étape :** à 19 h 30 sur le port de Tréboul

**Renseignements divers :**

Douches : Maison du Nautisme

## Parcours



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instruction de course ou de document de navigation.

## **MERCREDI 29 JUILLET : DOUARNENEZ / DOUARNENEZ**

**Situation du Centre de Course à Douarnenez :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Tréboul.

**Situation du local du Jury à Douarnenez :** Maison du Nautisme à Tréboul.

**Heure du 1er signal d'avertissement :** 13 h 00

**Zone de parcours :** Nord de l'île Tristan

### **1 ou 2 PARCOURS BANANE A SUIVRE**

Ce type de parcours prévu lors de cette étape pourra, si les conditions météorologiques l'imposent, être remplacé par un parcours côtier affiché au tableau officiel.

Ce parcours banane pourra aussi être envoyé après l'arrivée d'un parcours côtier ou comme première et / ou deuxième course du jour sur une autre étape.

La mise place de ce type de parcours sera annoncé par l'envoi du pavillon B sur le Bateau Comité.

**Ligne de départ :** Située à 0,3 nautique environ sous le vent de la bouée «sous le vent» (3).

**Type de Parcours :** Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schémas).

Départ

- 1) Bouée N° 1 à bâbord
- 2) Bouée N° 2 à bâbord
- 3) Bouée N° 3 à bâbord
- 4) Bouée N° 1 à bâbord
- 5) Bouée N° 2 à bâbord
- 6) Bouée N° 3 à bâbord
- 7) Arrivée

**Longueur approximative :** La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera si possible affiché sur la bateau comité.

#### **Définition des marques :**

Bouée N° 1 et N° 3 du parcours initial : Bouée cylindrique à bande orange fluo

Bouée N° 2 du parcours initial : Bouée cylindrique jaune

Bouée de 1er changement : Bouée cylindrique jaune

Bouée de 2ème changement : Bouée cylindrique orange fluo

Bouée de 3ème changement : Bouée cylindrique jaune

**Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :** Toutes les marques.

**Changement de parcours :** Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.3), de plus :

- Si lors de la procédure de départ le bateau comité montre le pavillon «C» avant l'envoi du signal d'avertissement d'une série, la marque N°1 sera alors la bouée de 1er changement de parcours
- Après un changement de parcours modifiant la position de la bouée 1, la bouée 2 ne sera pas remouillée et ne sera donc plus marque de parcours.

**Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition :** Positionnée « sous le vent » de la bouée 3, établie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique

jaune mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un Bateau Comité et le mât de ce Bateau Comité arborant la pavillon orange à laisser à bâbord.

**Coefficient de chaque course pour le classement : 0,5**

**Abandons :** Par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon)

**Emplacement des bateaux après l'étape :** ponton visiteurs à l'entrée du port de Tréboul.

Bateaux des classes Télégramme et Crédit Agricole : coté Est de ce ponton

Bateaux des classes Super U, CCI du Finistère et Conseil Général : coté Ouest de ce ponton

**Coefficient de la course pour le classement : 1**

**Marées**

Coefficient : 56 / 50

PM 10:54 Hr : 05,12 m (Douarnenez)

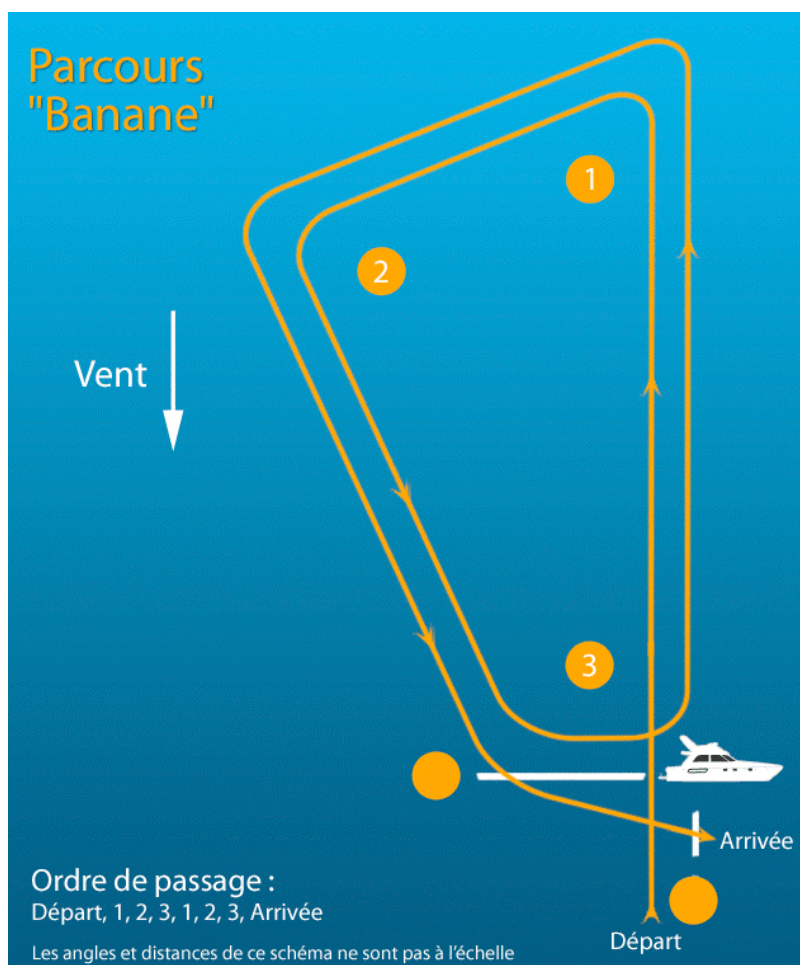
BM 17:22 Hr : 02,17 m (Douarnenez)

**Abandons :** par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon)

**Proclamation des résultats:** 19 h 30 sur le port

**Renseignements divers :** Douches : Maison du Nautisme

**Repas des équipages :** Salle Jules Verne à Tréboul



## **JEUDI 30 ET VENDREDI 31 JUILLET : DOUARNENEZ / LESCONIL**

**Situation du Centre de Course à Douarnenez :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Tréboul

**Situation du local du Jury à Douarnenez :** Maison du Nautisme à Tréboul

**Heure du 1er signal d'avertissement :** 16 h 30 le jeudi 30 juillet

**Zone de Départ :** Environ à 0,5 mille dans le Nord de l'île Tristan

### **Parcours N° 1 (Longueur approximative 96 milles)**

N°	NOM	Coté Requis	Position	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.		
	DEPART		Nord de l'île Tristan				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE					278 °	10.6 M
1	BOUEE BASSE VIEILLE	TRIBORD	48°08.3 N / 004°35.6 O	10.6 M	310 °	10.9 M	
2	BOUEE LA VANDREE	BABORD	48°15.3 N / 004°48.1 O	21.5 M	172 °	13.0 M	
3	TOURELLE LA PLATE	BABORD	48°02.4 N / 004°45.5 O	34.4 M	136 °	22.1 M	
4	BOUEE CAP CAVAL	BABORD	47°46.5 N / 004°22.6 O	56.5 M	117 °	2.8 M	
5	BOUEE SPINEG	BABORD	47°45.2 N / 004°18.8 O	59.4 M	81 °	5.1 M	
6	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	64.5 M	48 °	2.0 M	
7	BOUEE BOULANGER ***	BABORD	47°47.4 N / 004°09.0 O	66.5 M	22 °	1.9 M	
8	BOUEE BILIEEN ***	TRIBORD	47°49.1 N / 004°08.0 O	68.4 M	95 °	3.8 M	
9	BOUEE LA VOLEUSE ***	TRIBORD	47°48.8 N / 004°02.4 O	72.2 M	158 °	3.0 M	
10	BOUEE GRAND POURCEAUX ***	TRIBORD	47°46.0 N / 004°00.7 O	75.2 M	257 °	2.2 M	
11	BOUEE ROUGE DE GLENAN ***	TRIBORD	47°45.5 N / 004°03.8 O	77.3 M	276 °	5.0 M	
12	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	82.3 M	145 °	6.1 M	
13	BOUEE BASSE PERENNES ***	BABORD	47°41.1 N / 004°06.0 O	88.4 M	325 °	6.1 M	
14	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	94.5 M	325 °	1.5 M	
15	ARRIVEE		47°47.3 N / 004°12.5 O	96.0 M			

### **Parcours N° 2 (Longueur approximative 109 milles)**

N°	NOM	Coté Requis	Pos	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.		
	DEPART		Nord de l'île Tristan				
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE					278 °	10.6 M
1	BOUEE BASSE VIEILLE	TRIBORD	48°08.3 N / 004°35.6 O	10.6 M	304 °	18.2 M	
2	BOUEE DES PIERRES NOIRES	BABORD	48°18.5 N / 004°58.2 O	28.8 M	152 °	18.2 M	
3	TOURELLE LA PLATE	BABORD	48°02.4 N / 004°45.5 O	47.0 M	136 °	22.1 M	
4	BOUEE CAP CAVAL	BABORD	47°46.5 N / 004°22.6 O	69.1 M	117 °	2.8 M	
5	BOUEE SPINEG	BABORD	47°45.2 N / 004°18.8 O	71.9 M	81 °	5.1 M	
6	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	77.0 M	48 °	2.0 M	
7	BOUEE BOULANGER ***	BABORD	47°47.4 N / 004°09.0 O	79.1 M	22 °	1.9 M	
8	BOUEE BILIEEN ***	TRIBORD	47°49.1 N / 004°08.0 O	80.9 M	95 °	3.8 M	
9	BOUEE LA VOLEUSE ***	TRIBORD	47°48.8 N / 004°02.4 O	84.7 M	158 °	3.0 M	
10	BOUEE GRAND POURCEAUX ***	TRIBORD	47°46.0 N / 004°00.7 O	87.7 M	257 °	2.2 M	
11	BOUEE ROUGE DE GLENAN ***	TRIBORD	47°45.5 N / 004°03.8 O	89.9 M	276 °	5.0 M	
12	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	94.9 M	145 °	6.1 M	
13	BOUEE BASSE PERENNES ***	BABORD	47°41.1 N / 004°06.0 O	101.0 M	325 °	6.1 M	
14	BOUEE KAREK GREIZ ***	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	107.1 M	325 °	1.5 M	
15	ARRIVEE		47°47.3 N / 004°12.5 O	108.6 M			

- Les marques suivi de \* sont des marques à "laisser", les autres marques sont des marques à contourner

- Les marques suivi de \*\*\* sont des marques où pourra être effectué une "réduction de parcours" ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

**Ligne d'arrivée du parcours complet - situation et définition :** Entre le côté parcours d'une bouée gonflable à laisser à bâbord et le Bateau Comité positionné environ à 0,5 M dans le sud du port de Lesconil (position approximative : 47°47,3 N – 004°12,5 W).

Entre 21H45 (heure de coucher du soleil) et 7H00 (heure de lever du soleil) le Bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés et la bouée pourra être munie d'un flash-light.

**Situation du Centre de Course à Lesconil :** Caravane Tour du Finistère sur le port.

**Situation du local du Jury à Lesconil :** Centre Nautique de Lesconil sur le port

**Coefficient de la course pour le classement :** 1,5

**Emplacement des bateaux après l'étape :** Quai Ouest du Port de Lesconil

#### **Marées**

##### **Jeudi 30 juillet**

Coefficient : 45 / 45

PM à 12 : 00

hauteur : 04,84 mètres (Douarnenez)

BM à 18 : 29

hauteur : 02,45 mètres (Douarnenez)

##### **Vendredi 31 juillet**

Coefficient : 40 / 38

PM à 00 : 45

hauteur : 04,60 mètres (Ile de Sein)

BM à 07 : 01

hauteur : 02,20 mètres (Lesconil)

**Abandons :** par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon)

**Proclamation des résultats :** à 19 h 30 sur le port

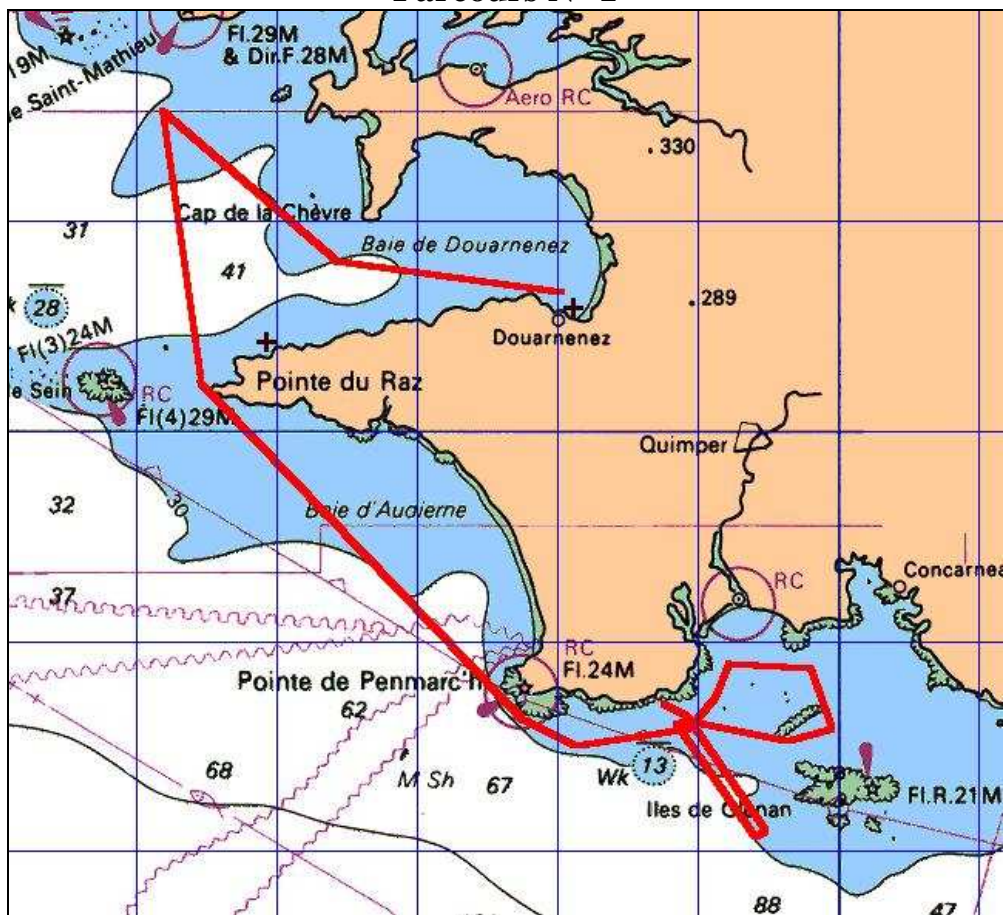
**Repas des équipages :** sur le port

**Douches :** Au Centre Nautique de Lesconil aux horaires suivants :

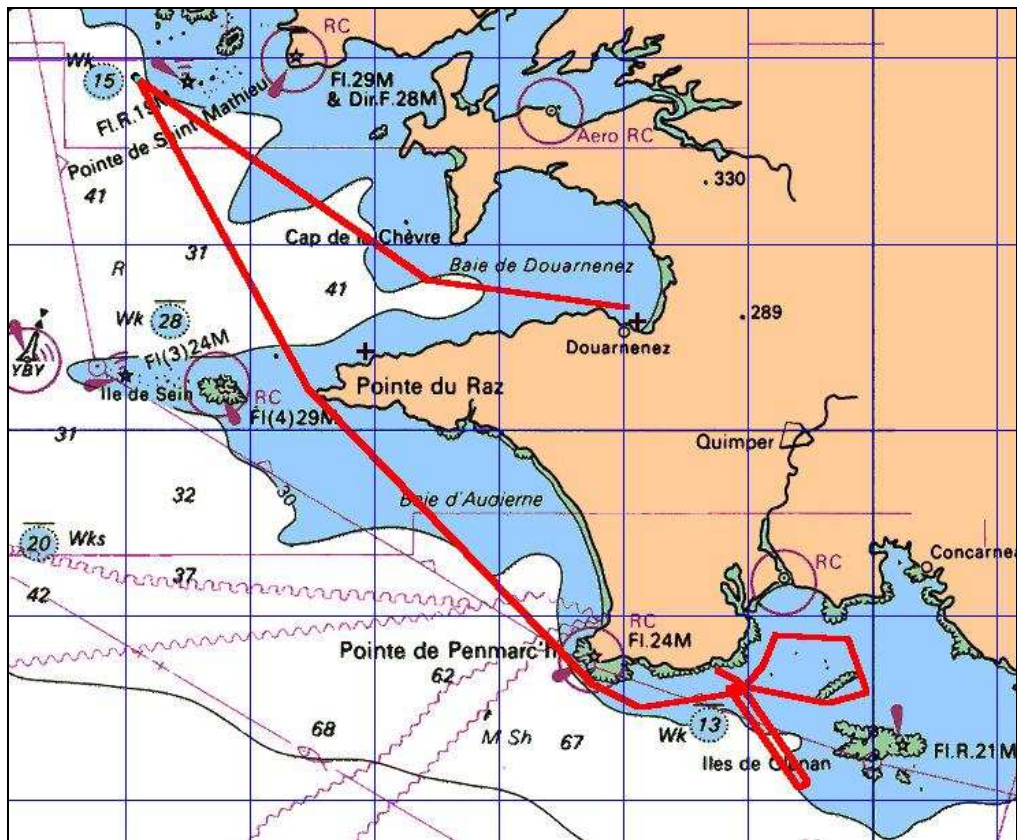
de 9H30 à 11H30, de 14H30 à 16H30 et de 17H à 18H

(Nous vous remercions de respecter ces horaires, en dehors de ceux ci les douches sont utilisées par les enfants de l'école de voile)

## Parcours N° 1



## Parcours N°2



Attention : ces cartes ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent servir de documents de navigation.



## **SAMEDI 1 AOUT : LESCONIL / PORT LA FORET**

**Situation du Centre de Course à Lesconil :** Caravane Tour du Finistère sur le port

**Situation du local du Jury à Lesconil :** Caravane Tour du Finistère

**Heure du 1er signal d'avertissement :** 10 h

**Zone de Départ :** sud de Lesconil

**Parcours N° 1** (Longueur approximative 25 milles)

N°	NOM	Coté Requis	Pos	Dist.	Cap et Dist. marque suiv.	
	DEPART		Sud de Lesconil			
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE				118 °	1.0 M
1	BOUEE KAREK GREIZ	BABORD	47°46.1 N / 004°11.3 O	1.0 M	48 °	2.0 M
2	BOUEE BOULANGER	BABORD	47°47.4 N / 004°09.0 O	3.1 M	22 °	1.9 M
3	BOUEE BILIEN ***	TRIBORD	47°49.1 N / 004°08.0 O	4.9 M	95 °	3.8 M
4	BOUEE LA VOLEUSE ***	TRIBORD	47°48.8 N / 004°02.4 O	8.7 M	264 °	2.8 M
5	BOUEE MALVIC ***	BABORD	47°48.5 N / 004°06.5 O	11.5 M	149 °	3.5 M
6	BOUEE ROUGE DE GLENAN ***	BABORD	47°45.5 N / 004°03.8 O	15.0 M	77 °	2.2 M
7	BOUEE GRAND POURCEAUX ***	BABORD	47°46.0 N / 004°00.7 O	17.1 M	26 °	5.3 M
8	BOUEE LINUEN ***	BABORD	47°50.9 N / 003°57.2 O	22.5 M	348 °	2.4 M
9	ARRIVEE		Sud du chenal de Port la Forêt	24.9 M		

- Les marques suivi de \* sont des marques à "laisser", les autres marques sont des marques à contourner

- Les marques suivi de \*\*\* sont des marques où pourra être effectué une "réduction de parcours " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

**Ligne d'arrivée du parcours complet - situation et définition :** Entre le côté parcours d'une bouée gonflable et le Bateau Comité positionné environ 0,4 M dans le sud du feu du Cap Coz - chenal de Port la Forêt

**Situation du Centre de Course à Port-la-Forêt :** Pole France « Finistère Course au Large » sur le port.

**Situation du local du Jury à Port-la-Forêt :** Pôle France « Finistère Course au Large » sur le port.

**Coefficient de la course pour le classement :** 1

**Emplacement des bateaux après l'étape :** Ponton visiteur (à proximité de la grue)

**Marées**

**Samedi 1 août**

Coefficient : 39 / 41

BM à 08:14 hauteur : 02,20 mètres (Lesconil)

PM à 14:37 hauteur : 03,93 mètres (Port la Forêt)

BM à 20:55 hauteur : 02,08 mètres (Port la Forêt)

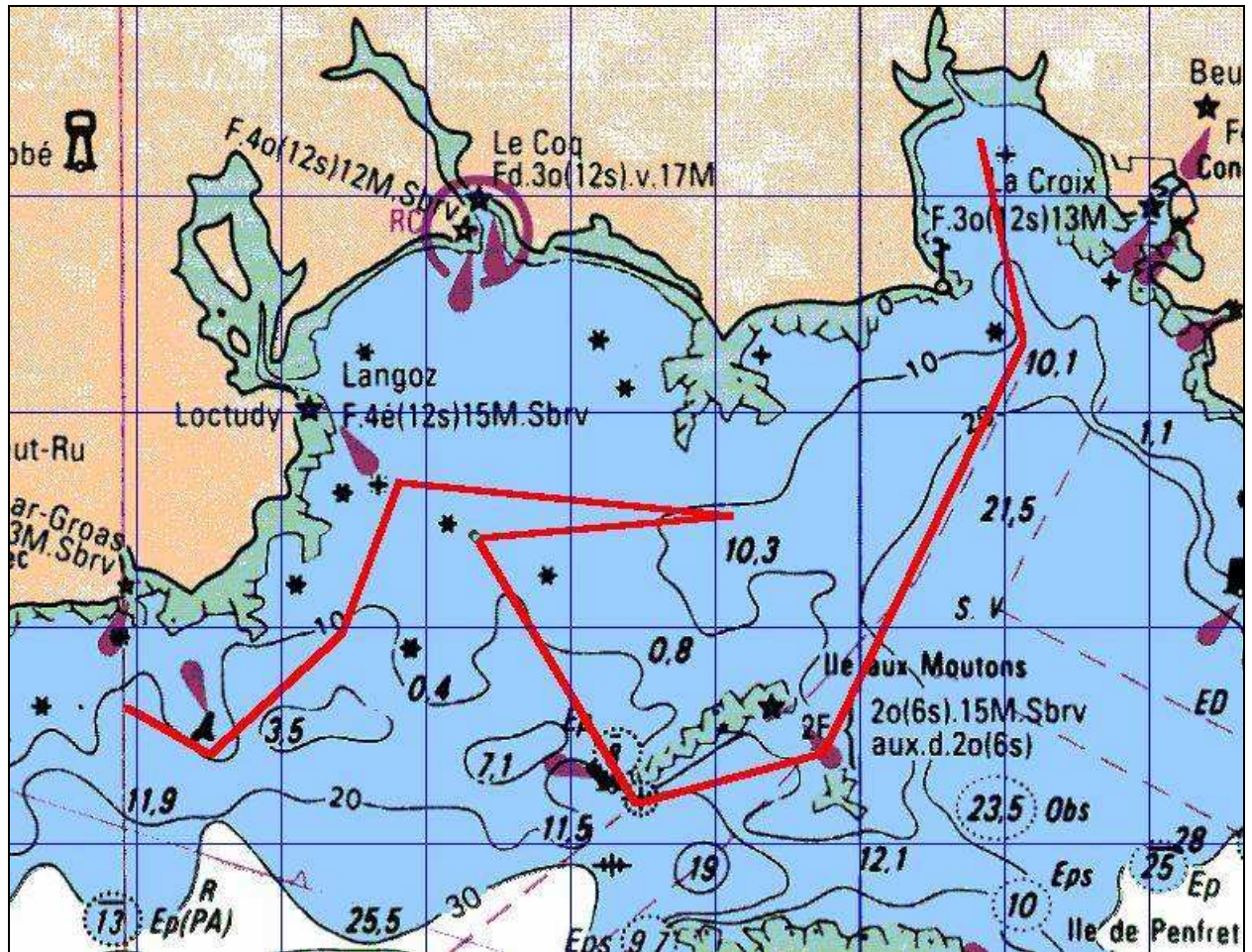
**Abandons :** par VHF 72 ou tél. 06 65 07 26 01 (ce n° ne doit être utilisé qu'en cas d'abandon)

**Proclamation des résultats du Tour du Finistère 2009 :** à 18 h 30 sur le port

**Repas des équipages :** sur le port (attention ce repas ne vous est pas offert)

**La gratuité de stationnement des bateaux à Port-la-Forêt vous est offerte jusqu'au dimanche 2 août à 12 h. Si vous souhaitez prolonger votre séjour nous vous remercions de prendre contact avec la capitainerie.**

## Parcours



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir de documents de navigation.